

DECISION DU DIRECTEUR
N° 2025-12

Objet : Attribution du marché de fourniture et pose de deux unités de déshydratation

Le Directeur de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-18 du 26 mai 2021, acte par lequel l'assemblée délibérante délègue au Directeur le pouvoir de passer et contractualiser les marchés passés selon la forme d'une procédure adaptée ;

Vu l'avis de la commission MAPA réunie en séance le 09 décembre 2025 ;

Vu l'analyse des plis ;

Pour rappel les caractéristiques du marché sont :

NATURE DU MARCHÉ :	☐ Travaux ☒ Fournitures ☐ Services
OBJET :	Marché de fourniture et pose de deux unités de déshydratation.
TECHNIQUE D'ACHAT :	Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée. Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.
CCAG DE REFERENCE :	☒ Fournitures courantes et services ☐ Travaux ☐ Maîtrise d'œuvre ☐ Marchés industriels ☐ Prestations intellectuelles ☐ Techniques de l'information et de la communication
ALLOTISSEMENT :	Lot n°1 : unité de déshydratation pour la station d'épuration de NOVES (code postal 13550); Lot n°2 : unité de déshydratation pour la station d'épuration d'EYRAGUES (code postal 13630).
CODES CPV :	Lots 1 et 2 : 42996900-3 : Équipement de traitement des boues 42996110-8 : Dilacérateurs pour le traitement des eaux usées 45252140-1 : Travaux de construction d'installations de déshydratation des boues

DECIDE

D'attribuer le marché de fourniture et pose de deux unités de déshydratation aux candidats :

Lot 1 :

BIOTRADE

48 chemin des palanques sud

31 120 Portet sur Garonne

N° SIRET : 404 063 943 00066

Montant de l'offre retenue : 213 080,00 € HT soit 255 696,00 € TTC.

Lot 2 :

BIOTRADE

48 chemin des palanques sud

31 120 Portet sur Garonne

N° SIRET : 404 063 943 00066

Montant de l'offre retenue : 207 550,00 € HT soit 249 060,00 € TTC.

Information de la présente décision sera faite au prochain conseil d'administration.

FAIT A ST ANDIOL, le 10 décembre 2025

Le Directeur,
Charles BRUN

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la REGIE, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

L'acte peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.